



HAL
open science

”La bientraitance”, un avatar de la charité?

Villela Jean-Marie

► **To cite this version:**

Villela Jean-Marie. ”La bientraitance”, un avatar de la charité?. Les métamorphoses de la vulnérabilité, 2020. hal-03043889

HAL Id: hal-03043889

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03043889>

Submitted on 7 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La bientraitance, un avatar de la charité?

Pour citer cet article: Jean-Marie Villela, "La bientraitance, un avatar de la charité?," in *Les métamorphoses de la vulnérabilité*, 02/12/2020, <https://metavulnera.hypotheses.org/338>.

« *Là où la charité manque, la loi est toujours cruelle* »

(Voltaire, Commentaire sur le livre des délits et des peines, Genève, 1766, p.3)

En 2008, l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements Sociaux et Médicosociaux) publiait une recommandation de bonnes pratiques professionnelles sur « *La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre* »¹. Cette recommandation avait pour objectifs de « *traduire la vision de trois textes de loi porteurs d'un projet de bientraitance envers l'utilisateur*² »: la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance³. En énonçant les principes directeurs d'une « culture de la bientraitance », la recommandation avait pour ambition de fournir un cadre général à l'ensemble des pratiques professionnelles dans les établissements médicosociaux, de construire une véritable éthique de la sollicitude autour de la prise en charge des personnes. De nombreuses publications spécialisées ont été consacrées depuis quelques années à la bientraitance. Les médias parlent plus volontiers des situations de maltraitance qui peuvent exister dans certains établissements et font l'objet quelques fois de procédures judiciaires et de sanctions⁴. Il est vrai aussi que la notion de bientraitance est corrélative de celle de maltraitance. L'ANESM associe les deux dans la définition qu'elle donne de la bientraitance: « *La bientraitance vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance*⁵ ». Cette définition met en évidence la difficulté à saisir la bientraitance sans faire référence à son contraire. Faut-il se contenter d'une définition en creux? Entre néologisme et conceptualisation, quelle place faire à la bientraitance? Le mot est absent des dictionnaires,

¹ L'ANESM a été intégrée à la Haute Autorité Santé depuis le 1er janvier 2018. Toutes les publications sont depuis cette date accessibles sur le site de l'HAS: <http://has-sante.fr>.

² Recommandation ANESM, texte de présentation.

³ Un nouveau texte de loi, la loi 2016-297 du 14 mars 2016 a complété le texte de 2007.

⁴ Voir par exemple la condamnation récente à cinq années de prison d'un aide-soignant pour maltraitance envers une personne âgée dépendante dans un EHPAD d'Arcueil

⁵ ANESM, recommandation citée, p. 14

alors que son contraire, la maltraitance, y est défini. Opposition entre le bien et le mal, parler de bientraitance et de maltraitance traduit, sinon une coloration religieuse, au moins une référence morale: « *la bientraitance se pare-t-elle d'attributs neufs pour définir des affaires anciennes, ou s'agit-il d'une notion nouvelle, voire d'un concept?*⁶ ».

Autour de la bientraitance, gravite une nébuleuse de termes, d'idées, de concepts, comme le respect, l'écoute, le soin, la sollicitude, la compassion envers des sujets vulnérables⁷. C'est dire que la bientraitance pourrait être pensée comme un agir universel proche de l'amour de l'autre, si l'on part du principe que nous détenons tous une part de vulnérabilité. Amour, charité, caritas, care, bientraitance, ces différentes notions semblent bien présenter des territoires communs.

La période dramatique que nous vivons avec la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid 19, les conséquences sur les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers dans certains établissements médicosociaux, en particulier dans les EHPAD, ont sans nul doute produit une vision bien éloignée de celle d'un projet de bientraitance envers les usagers. Les personnels soignants et aides-soignants, les intervenants sociaux, sont les premiers à déplorer cette situation, au côté des familles éprouvées par la maladie ou le deuil. Pour autant, la question de la bientraitance est au cœur de l'intervention sanitaire et sociale. Selon l'ANESM, elle ne se réduit pas à l'absence de maltraitance ou à la prévention de celle-ci, mais suppose une démarche volontaire: « *La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation*⁸ ». La recommandation vise à « *instaurer une culture partagée du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité*⁹ ». Il s'agit, pour les intervenants, « *d'une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus*¹⁰ ». Il s'agit, au-delà du seul geste technique et professionnel indispensable, de nourrir une relation de sollicitude avec le patient, l'utilisateur, le bénéficiaire.

Ces principes définis de façon neutre dans le cadre d'une société laïque et sécularisée semblent assez proches du principe de charité tel qu'il est exprimé aujourd'hui dans les textes de la doctrine sociale de l'Église. La bientraitance ne se résume ni ne se réduit à la qualité du geste

⁶ Nadia PEOC'H, *Bientraitance et éthique du care... Similitudes et différences autour d'une recension des écrits scientifiques*, Recherche en soins infirmiers, vol. 105, no. 2, 2011, p.5.

⁷ *ibid.*

⁸ ANESM, Synthèse de la recommandation, janvier 2012

⁹ *ibid.*

¹⁰ *ibid.*

professionnel, elle met en jeu toute la dimension éthique de la sollicitude envers autrui, dimension que l'on retrouve également dans les principes chrétiens.

Ainsi, Benoît XVI écrivait à Noël 2005 dans l'encyclique « *Deus caritas est* », à propos des institutions caritatives:

« En ce qui concerne le service des personnes qui souffrent, la compétence professionnelle est avant tout nécessaire : les soignants doivent être formés de manière à pouvoir accomplir le geste juste au moment juste, prenant aussi l'engagement de poursuivre les soins. La compétence professionnelle est une des premières nécessités fondamentales, mais à elle seule, elle ne peut suffire. En réalité, il s'agit d'êtres humains, et les êtres humains ont toujours besoin de quelque chose de plus que de soins techniquement corrects. Ils ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur. » (Benoît XVI, Encyclique « *Deus caritas est* », 31a, Vatican, 25 décembre 2005)

Jean-Guilhem XERRI ne dit pas autre chose quand il considère que « *le soin est la triple association d'un acte, de la raison de cet acte et de la manière de poser cet acte. Il est la conjugaison entre une science, une conscience, une présence* »¹¹. Le Souverain Pontife appelait à une véritable « *formation du cœur* », laissant supposer que la formation des personnels concernés devait s'inspirer des valeurs chrétiennes et de l'enseignement social de l'Église. Les établissements du secteur médicosocial confessionnels, s'efforcent de traduire cette inspiration chrétienne dans leurs pratiques professionnelles. Par exemple, la FNISASIC¹² a organisé les 1er et 2 février 2018, deux journées d'étude sur l'inspiration chrétienne au cœur de la relation entre les personnes. Parmi les thèmes abordés, l'inspiration chrétienne au cœur de la relation, la spiritualité dans le soin, ou bien la relation entre soignants et soignés dans les soins palliatifs¹³. De même, des formations à l'éthique des soins sont mises en œuvre pour les adhérents de la FNISASIC, avec pour objectifs, de « développer une culture du soin et de la relation thérapeutique autour de la déontologie, de l'éthique, de la morale, et de l'écoute, une réflexion éthique, critique et personnelle dans une démarche pédagogique dans la relation soignant-soigné et la capacité d'analyse des problématiques de l'éthique de la relation de soin

¹¹ Jean-Guilhem XERRI, *Le soin dans tous ses états* Desclée de Brouwer, Paris 2011, p. 175

¹² Fédération Nationale des Institutions de Santé d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne.

¹³ En ligne sur le site de la fédération: fnisasic.asso.fr

par un questionnement de l'autre (compassion, souci de l'autre, consentement)¹⁴ ». La bienveillance serait-elle une forme moderne, sécularisée, neutralisée, du principe de charité chrétienne? L'enseignement social de l'Église, au même titre que d'autres sources, a-t-il inspiré l'éthique médicosociale de la bienveillance et ainsi favorisé en retour une forme de laïcisation du discours social de l'Église ? Nombre de pratiques sociales actuelles semblent bien inspirées par le christianisme et donner du sens à la société dans son ensemble¹⁵.

Le mot de bienveillance est d'un usage récent. La formation de ce néologisme date des années 1990, dans le secteur de l'enfance, plus précisément dans le cadre des travaux du comité de pilotage de « l'opération pouponnière », sous la direction de l'Action sociale¹⁶. Ce comité avait été mis en place dès 1978 par Simone Veil, alertée sur les conditions de maltraitance des enfants par la projection du film « *Enfants en pouponnière demandent assistance* »¹⁷. Utilisé d'abord par les professionnels de l'enfance, il a été ensuite appliqué au monde de la gériatrie et de la gérontologie, avant que le politique ne s'en empare. Aujourd'hui, il dépasse la condition humaine pour s'appliquer à l'animal (on parle de bienveillance animale), mettant en évidence la relativité de la frontière entre les espèces et les milieux¹⁸. La notion de maltraitance à laquelle la bienveillance est couplée, met en évidence la nécessaire contextualisation du concept. Par exemple, les châtimets corporels infligés aux enfants sont aujourd'hui, et heureusement, inacceptables, alors qu'ils étaient tolérés, il n'y a pas si longtemps encore, comme méthode d'éducation, avec l'indulgence de l'institution, même si celle-ci les interdisait officiellement¹⁹. La mémoire douloureuse de l'école est présente dans les récits d'un Balzac décrivant la correction classique de la férule, « *ultima ratio patrum* »²⁰ ou d'un Daudet parlant des supplices de l'éducation chez les frères²¹. En France, c'est seulement depuis 2017, bien après d'autres pays, que la loi a consacré l'interdiction des châtimets corporels comme principe éducatif pour

¹⁴ Programme de la formation Éthique des soins pour les adhérents de la FNISASIC, en ligne sur www.saint-christophe-assurances.fr

¹⁵ Alain THOMASSET, *Les pratiques sociales chrétiennes et leur force de conviction dans une société pluraliste*, Revue d'éthique et de théologie morale 2008/HS (n° 251), p.260.

¹⁶ Catherine DEFRESNE, *Bienveillance*, in Monique FORMARIER éd., *Les concepts en sciences infirmières. 2ème édition*. Association de Recherche en Soins Infirmiers, 2012, pp. 97-99.

¹⁷ *Enfants en pouponnière demandent assistance*, de Danielle RAPOPORT et Janine LEVY, réalisation Jean-Robert SIGFRIED, janvier 1978, en ligne sur canal-U.tv.

¹⁸ Voir par exemple le débat sur la question de la personnalité juridique de l'animal, Christophe LAZARO, *Le droit et l'animal: sur les traces d'un post-humanisme juridique*, Revue d'éthique et de théologie morale, n° 306, juillet 2020, p. 67-82.

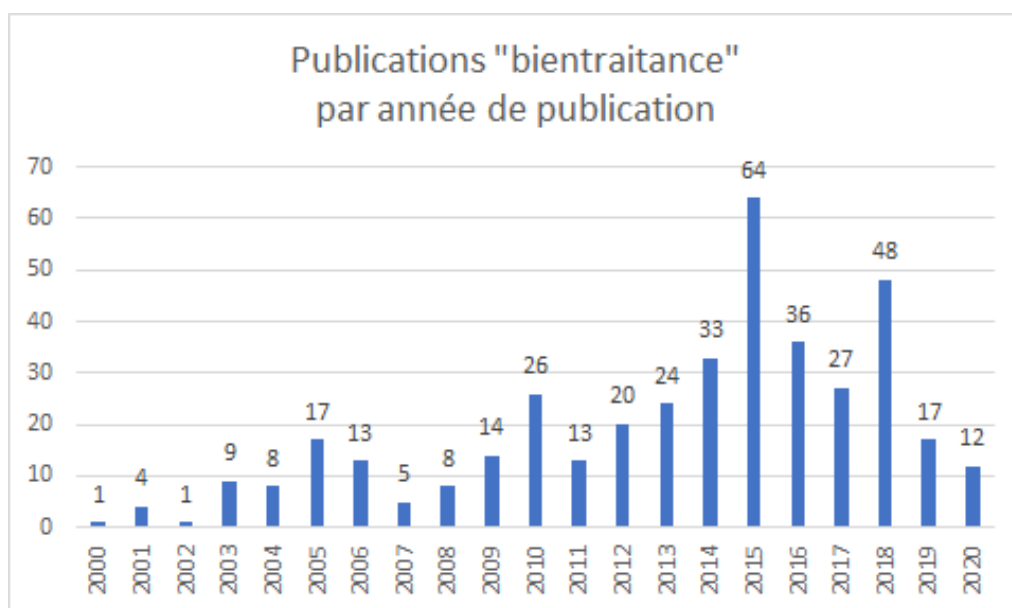
¹⁹ Une étude à part entière serait nécessaire pour parler de la question des châtimets corporels comme méthode éducative.

²⁰ Honoré de BALZAC, *Louis Lambert, suivi de Séraphita*, Nouvelles éditions revues et corrigées, Charpentier Paris, 1842 p. 32.

²¹ Alphonse DAUDET, *Numa Roumestan: moeurs parisiennes*, Charpentier Paris, 1881 pp. 69-70

les enfants²². Dès la moitié du XIX^e siècle, le châtement corporel n'était plus de mise et il convenait « *d'incliner vers la douceur* »²³. En 1892, un manuel sur l'hygiène de l'instituteur, tout en rappelant l'interdiction formelle d'infliger des châtements corporels, reconnaissait toutefois qu'il était « *absolument impossible de faire la classe* » sans en user²⁴.

Si le mot date des années 1990, son utilisation par le monde académique est plus récente. La consultation des bases de données à partir du mot « bienveillance » indique une première référence en 1999²⁵, mais c'est, comme le montre le graphique ci-dessous, à partir de l'année 2005, et essentiellement entre les années 2010 et 2020, que les publications académiques consacrées à la bienveillance sont recensées, avec un « pic » en 2015²⁶, sans doute lié à la mobilisation internationale sur les questions de violence interpersonnelle avec la publication par l'OMS, en 2014, du rapport de situation de la prévention de la violence dans le monde²⁷. Ce rapport concernait les situations de violence interpersonnelle, qui comprennent la maltraitance des enfants, la violence chez les jeunes, la violence infligée par le partenaire intime, la violence sexuelle et la maltraitance des personnes âgées.



BASE (Bilefield academic search engine), consultée le 30 août 2020 sur 405 occurrences du mot « bienveillance »

²² L'enfant a droit à une éducation non violente. Aucun enfant ne peut être soumis à des châtements corporels ou à toute forme de violence physique.

²³ Revue de l'instruction publique en France et dans les pays étrangers, Paris, 2 mars 1854, p. 718.

²⁴ *Hygiène de l'instituteur. L'école sans fatigue*, Charles Vermant, Paris, 1892, p. 39.

²⁵ Consultation de la base Cairn.info donnant 1010 résultats avec une première occurrence en 1999.

²⁶ La statistique est réalisée à partir de l'interrogation de la base de donnée BASE sur le mot-clé « bienveillance ». Le nombre d'occurrences recensées comprend toutes les publications prises individuellement. Par exemple, 5 articles différents publiés dans une revue comptent pour 5.

²⁷ Global status report on violence prevention, OMS, 2014.

Un terme des années 2000, comme le terme de vulnérabilité dont l'usage s'est également développé à partir de cette décennie²⁸. De fait, la notion de bientraitance a quelque chose à voir avec la vulnérabilité humaine, avec le risque de blesser, physiquement ou moralement. Elle est liée au risque de maltraitance: « *utiliser le terme de bientraitance oblige en effet les professionnels à garder la trace, la mémoire de la maltraitance* »²⁹. Mais elle ne se réduit pas à l'absence du risque de maltraitance ou à la seule prévention de celui-ci. Elle renvoie à une démarche, une volonté, un engagement, vers des modalités d'accompagnement et de prise en charge de la personne vulnérable, au-delà de la seule prise en compte des manifestations de cette vulnérabilité, mais en considérant la personne dans son intégralité. Il convient ici de marquer la distinction entre bientraitance (ou maltraitance) et bienfaisance (ou malfaisance), dans la mesure où la bienfaisance ou son contraire est de nature téléologique, renvoie aux buts de l'action, aux fins poursuivies (faire le bien ou le mal), alors que la bientraitance ou la maltraitance concerne l'action elle-même, la manière dont l'action est accomplie, renvoie aux comportements d'un individu ou d'un groupe dans leurs rapports avec la morale. Selon le dictionnaire de l'ancien français La Curne³⁰, le mot bienfaisance a été utilisé par l'Abbé de Saint Pierre³¹ qui l'aurait préféré à celui de charité, pour exprimer l'idée de faire du bien aux autres³². Le mot sera repris pour désigner les bureaux de bienfaisance créés par la loi du 7 frimaire, an V (27 novembre 1796), héritiers des bureaux de charité, souvent appelés « bureaux des pauvres », attestés dans le royaume de France dès le XVI^e siècle³³. Il faut également distinguer ces deux notions (bientraitance et bienfaisance) de la bienveillance (ou malveillance), comme désir de contribuer au bien-être (ou au mal-être!) de nos semblables³⁴. Différence de nature ou différence de degrés? Vis-à-vis du sujet, il semble que l'on peut articuler les intentions et les actes auxquels les concepts de bienveillance, bienfaisance et bientraitance semblent renvoyer. Si la bienveillance concerne le désir et renvoie a priori à une projection sur la possibilité ou l'opportunité de faire le bien, la bienfaisance se constate en tant que résultat du

²⁸ Axelle BRODIEZ-DOLINO, *Le concept de vulnérabilité*, La Vie des idées, 11 février 2016. ISSN : 2105-3030. URL : <https://laviedesidees.fr/Le-concept-de-vulnerabilite.html>.

²⁹ Recommandation citée, ANESM p. 13.

³⁰ La Curne de Sainte-Palaye (Jean-Baptiste de), *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, Niort, Paris, L. Favre, H. Champion, 10 tomes, 1875-1882.

³¹ Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, connu sous le nom d'abbé de Saint-Pierre, né le 18 février 1658 au château de Saint-Pierre-Église et mort le 29 avril 1743 à Paris.

³² *L'abbé de Saint-Pierre, l'homme et l'œuvre : thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, Joseph DROUET, Paris, pp. 212-213.

³³ L'appellation « Bureau de charité » a cependant été utilisée jusqu'au début du XIX^e siècle pour désigner les institutions de secours à domicile.

³⁴ Philippe MERLIER, *Philosophie et éthique en travail social: Manuel*, Rennes, France: Presses de l'EHESP, p. 45.

désir accompli, et la bientraitance se situe plus dans l'action, dans le passage du désir de bienveillance au but de la bienfaisance. La bientraitance est donc au cœur de l'intervention sociale et médicosociale, comme une posture permanente à caractère éthique. C'est ainsi que les établissements médicosociaux élaborent et diffusent une « charte de bientraitance » encadrant la pratique professionnelle. La Haute Autorité de Santé, en partenariat avec la Fédération des Organismes Régionaux et territoriaux pour l'Amélioration des Pratiques et organisations en santé (FORAP) fait de cette charte un « *support pour un établissement qui s'engage dans un projet institutionnel sur la bientraitance* »³⁵. La bientraitance est codifiée dans un ensemble de documents, chartes, normes, procédures, faisant l'objet d'une rubrique dans le cadre de l'évaluation interne et externe des établissements médicosociaux³⁶, avec comme risque la normalisation procédurale des relations avec les usagers et les professionnels, au point que certains professionnels préfèrent parler de bienveillance et générosité, plutôt que de bientraitance.

Ces lignes ont permis d'explicitier le concept de bientraitance, en se référant notamment à l'approche qui en est faite par le législateur et les organismes spécialisés. Peut-on rapprocher deux conceptions, l'une d'inspiration chrétienne, qui prône la charité en réponse à la souffrance des hommes, cette souffrance renvoyant elle-même à la souffrance du Christ, l'autre laïque, institutionnelle, qui propose la bientraitance comme réponse positive à la vulnérabilité humaine, l'alternative, négative, étant la maltraitance? Il faudrait, pour répondre pleinement à cette interrogation, définir la charité. Tâche sans doute bien présomptueuse et illusoire, compte tenu de l'histoire profonde et complexe de ce « mot-vertu »³⁷. Le mot charité est la traduction retenue par la Vulgate pour le mot grec *agapè*. *Agapè*, c'est l'amour d'affection, de tendresse, l'amour fraternel. Il se distingue d'*éros*, l'amour passion, possessif, abusif. Il renvoie à une posture de bienveillance, de prévenance, de désintéressement, mais aussi de responsabilité vis-à-vis d'autrui. En cela, la charité est « l'anti Caïn »³⁸. Thomas d'Aquin consacre un long passage de sa Somme théologique à l'explication de ce qu'est la charité, en parlant de l'amour de Dieu pour les hommes et de l'amour des hommes pour Dieu³⁹: « *la raison d'aimer le prochain, c'est*

³⁵ Les principes de bientraitance, déclinaison d'une charte, HAS, FORAP, octobre 2012, en ligne sur Haute Autorité de Santé – Portail HAS Professionnels (has-sante.fr).

³⁶ Décret 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

³⁷ *Maintenant donc, ces trois là demeurent, la foi, l'espérance et l'amour, la plus grande est l'amour*, 1Co, 13-3.

³⁸ *Suis-je le gardien de mon frère?* Gn 4-9.

³⁹ Somme théologique, II IIa, q23-46.

Dieu; car ce que nous devons aimer dans le prochain, c'est qu'il soit en Dieu »⁴⁰. C'est à travers l'amour du prochain que l'homme atteint l'amour de Dieu: « *non parce que le prochain est plus aimable que Dieu, mais parce qu'il s'offre le premier à notre amour* »⁴¹. Le compendium de la doctrine sociale de l'Église présente la charité comme la source de la vérité, de la justice et de la liberté, comme le fondement d'une éthique sociale:

« La charité, souvent réduite au domaine des relations de proximité, ou limitée aux seuls aspects subjectifs de l'agir pour l'autre, doit être reconsidérée selon sa valeur authentique de critère suprême et universel de l'éthique sociale toute entière » (Compendium de la doctrine sociale de l'Église, VIII, 205).

La bienveillance peut-elle être rapprochée d'une éthique spécifique du prendre soin qui témoignerait d'une inspiration chrétienne dans laquelle la charité serait le moteur de l'action? La foi en acte d'un Frédéric Ozanam, qui inspirera les valeurs des Conférences de Saint Vincent de Paul avec la volonté de dépasser l'acte humaniste de solidarité pour entrer dans une « *relation vraie avec autrui* »⁴² ne semble pas différente d'un agir bienveillant dans lequel il s'agirait de reconnaître « *le visage de l'Autre qui m'oblige* », pour reprendre les mots d'Emmanuel Levinas. Dans l'introduction à la session de la FNISASIC des 1^{er} et 2 février 2018, le Président, Alain Rondepierre, mettait la relation entre la personne qui accueille ou accompagne et celle qui est accueillie ou accompagnée au cœur de la pratique d'inspiration chrétienne⁴³. La prise en charge de la personne dans sa globalité, fondement de l'action bienveillante peut-elle s'étendre à la spiritualité, quelle qu'elle soit, dans la mesure où cette spiritualité est constitutive de la dignité humaine? L'approche de la charité telle qu'elle est proposée dans l'enseignement social de l'Église, reconnaissant les diversités de croyances et de spiritualités, ne se rapproche-t-elle pas alors de l'approche laïque? Les recommandations formulées par le Conseil Social du Travail indiquent que le travailleur social « *s'inscrit dans un questionnement permanent qui aide la personne ou le groupe accompagnés à se positionner quant au sens de l'existence humaine dans ce monde marqué par un mode de vie consumériste, quant au rapport à sa vie, à sa mort, à autrui* »⁴⁴. Ce type de questionnement ne renvoie-t-il pas à la spiritualité de chaque être humain?

⁴⁰ *ibid.* Q25.

⁴¹ *ibid.* Q26.

⁴² Les valeurs de la Société Saint Vincent de Paul, en ligne sur ssvp.fr.

⁴³ Alain RONDEPIERRE, Introduction à la session FNISASIC des 1er et 2 février 2018, L'inspiration chrétienne au cœur de la relation entre les personnes.

⁴⁴ CSTS (prédécesseur du Haut Conseil du Travail Social), *La laïcité, un principe fondamental du travail social*, avis adopté par l'assemblée plénière du 9 décembre 2015.

Le cadre éthique de l'intervention sociale et médicosociale est en principe le même, que l'établissement soit laïc ou confessionnel. La bientraitance, lorsqu'elle s'inspire des valeurs chrétiennes, comme la vertu de charité envers les plus vulnérables, semble proche du cadre éthique de l'intervention sociale et médicosociale dans un contexte laïc⁴⁵. En d'autres termes, la bientraitance n'a pas de religion. De là à envisager que agir bientraitant et agir charitable sont de même nature, il faudrait considérer, qu'au-delà du visage de l'Autre qui renvoie à l'humanité toute entière, la bientraitance relèverait également d'une dimension spirituelle qui, pour les chrétiens, mais sans doute aussi pour d'autres spiritualités, déboucherait sur l'horizon de la transcendance. Il n'y a pas d'amour sans révélation de l'autre.

⁴⁵ Voir sur ce point Jean-Marie VILLELA, *Fait religieux et intervention en secteur médicosocial, le cas des établissements privés associatifs*, Mémoire de master en Sciences des Religions, Université d'Artois, 2018, pp 82-83.